

**Pour mener ses actions,
la FNATH, association des accidentés de la vie
a besoin du soutien de toutes et de tous.**

**Entreprises, élus, collectivités, particuliers,
vous pouvez nous aider à faire avancer la cause
des accidentés de la vie.**



Association reconnue d'utilité publique

47, rue des Alliés - 42030 Saint-Étienne Cedex 2

Tél. : 04 77 49 42 24 - Fax : 04 77 49 42 40

38, boulevard Saint-Jacques - 75014 Paris

Tél. : 01 45 35 00 77 - Fax : 01 45 35 24 54

www.fnath.org

Conception, réalisation : Stratégus - Crédits photos : Valérie Joncheray, Mattéo Natale / Fotolia, DR - Illustration : Gilles Rapaport.



**Parce qu'un
accidenté
de la vie
est d'abord
un citoyen**

www.fnath.org



Association
des accidentés de la vie

Association reconnue d'utilité publique

Depuis **1921**
Près de
→ **200 000** adhérents

→ **20 000** bénévoles
→ **75** groupements départementaux
et interdépartementaux

Plus de
→ **1 000**
sections locales

Lutter pour les accidentés de la vie



PARCE QU'UN ACCIDENTÉ
DE LA VIE EST
D'ABORD UN CITOYEN.

Un accidenté de la vie est d'abord un citoyen. Parce que cette vérité est tous les jours niée, la FNATH, association des accidentés de la vie conseille, accompagne et défend celles et ceux frappé(e)s par l'accident, la maladie ou le handicap.

Née avec un esprit syndical et mutualiste, elle puise sa force dans sa valeur fondatrice : la solidarité. Association reconnue d'utilité publique, son indépendance, son expérience et son efficacité en font un interlocuteur respecté et entendu des pouvoirs publics.

Se regrouper pour soutenir chacun, se regrouper pour se faire entendre : c'est par l'action collective que l'insertion des accidentés de la vie peut avancer au quotidien. C'est par la fidélité de ses adhérents et la fidélité à ses valeurs que la FNATH, association des accidentés de la vie veut pérenniser son action. C'est aussi grâce à l'implication de nouveaux adhérents qu'elle sera encore plus forte.

Parce qu'un accidenté de la vie est d'abord un citoyen.

“ Convaincre les décideurs

Au quotidien, la FNATH fait entendre la voix des accidentés de la vie auprès des décideurs, publics et privés.

Depuis sa création, la FNATH a contribué à toutes les avancées législatives en matière d'insertion des accidentés de la vie. Propositions écrites, rencontres bilatérales, groupes de travail, actions de communication, campagnes nationales d'information, sensibilisation de la presse... son action militante est menée au plus haut niveau, auprès des parlementaires et du gouvernement.

Sur le terrain, les militants des sections et groupements agissent au plus près des droits de chacun, en sensibilisant les élus et décideurs locaux. Prévention, insertion sociale et professionnelle, indemnisation, ressources et protection sociale... les raisons de militer sont nombreuses, même si des avancées sont régulièrement réalisées.

La FNATH se bat tous les jours :

- pour l'augmentation des ressources et des indemnisations des accidentés de la vie,
- pour l'accès de tous à des soins de qualité et des revenus de remplacement décents,
- pour le respect des lois sur l'emploi, le reclassement des personnes handicapées et contre la discrimination,
- pour la prévention des risques de la vie (route, travail, accidents de la vie courante, ...),
- pour la participation, l'égalité des chances et la pleine citoyenneté des accidentés de la vie.



**SON ACTION
MILITANTE EST
MENÉE AU PLUS
HAUT NIVEAU.**

“ Agir avant l'accident

La prévention des risques, au travail, sur la route et dans la vie quotidienne, est au cœur de l'engagement de la FNATH, association des accidentés de la vie. Parce que chacun doit être acteur de sa propre santé.

En entreprise, la prévention doit être prioritaire, sans attendre de nouvelles victimes. Forte de son action contre l'amiante, la FNATH intervient auprès des entreprises, des salariés et des pouvoirs publics pour les prévenir des nouveaux dangers au travail : éthers de glycols, travail répétitif, harcèlement, stress, radioactivité, champs électromagnétiques, risques chimiques, etc.

Première association de victimes d'accidents de la circulation, la FNATH s'est fortement investie contre l'insécurité routière : témoignages de victimes dans les écoles, participation à « Arrêtons le massacre », informations dans les discothèques, simulations d'accidents, etc. Face au fléau des accidents de la vie courante, la FNATH mène des actions au plus près du public sur le terrain, dans la cadre de sa « Semaine nationale des accidentés de la vie » : les événements locaux sont notamment l'occasion de partager informations et conseils sur un sujet du quotidien insuffisamment pris en compte.



**LA FNATH S'EST
FORTEMENT INVESTIE
CONTRE L'INSÉCURITÉ
ROUTIÈRE.**

Accompagner au quotidien

L'action de la FNATH se concrétise par un engagement de proximité auprès de celles et ceux qui doivent faire face à la maladie, à l'accident ou au handicap.

Soutien social et juridique, conseil et défense pour une indemnisation, accompagnement pour une démarche administrative ou une réinsertion professionnelle et sociale... les services des groupements FNATH sont aux côtés des adhérents.

Appuyés par un réseau de médecins et d'avocats spécialisés, les services de la FNATH traitent 35 000 litiges par an : contestation de taux d'incapacité, rente pour la veuve d'un accidenté du travail, indemnisation d'une victime de l'amiante, de la route ou d'un accident thérapeutique, conséquence d'une vaccination contre l'hépatite B, reconnaissance d'une maladie professionnelle, droits aux prestations sociales,... Lorsque les recours amiables ne suffisent plus, les services de conseil et de défense de la FNATH saisissent les juridictions.

Au-delà de l'action judiciaire, les groupements FNATH travaillent pour l'insertion professionnelle et sociale de ses membres, dans le cadre de sa mission « emploi ». Enfin, les initiatives conviviales régulièrement organisées par les sections et groupements sont autant d'occasions pour chacun de rompre l'isolement et de participer à la vie de l'association.

**LES SERVICES DES
GROUPEMENTS FNATH
SONT AUX CÔTÉS DES
ADHÉRENTS.**



Plus de **85 ans** d'action de la FNATH

Depuis sa création en 1921, la FNATH a contribué aux avancées majeures de l'insertion et de la défense des accidentés de la vie dans le domaine des accidents du travail, de la route, des maladies professionnelles, des accidents domestiques et du handicap.

Depuis des décennies, la FNATH a remporté de belles victoires pour les accidentés de la vie, grâce à un combat de tous les instants.

1987 - Obligation d'emploi des personnes handicapées

1997 - Interdiction de l'amiante

2000 - Premier prix de la qualité sociale décerné à la FNATH

2001 - Amélioration de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles

2004 - Campagne sur la sécurité routière

2005 - Loi Handicap

2005 - Première semaine nationale des accidentés de la vie sur les accidents domestiques

2005 - La FNATH, association des accidentés de la vie est reconnue d'utilité publique